

**Objet : Vente du muguet à la sauvette sur la voie publique à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai**

Madame la Maire,  
Monsieur le Maire,

Notre Fédération vous sollicite en tant que Premier Magistrat de votre ville, garant de l'application des lois de la République et du Code général des collectivités territoriales, pour solliciter votre intervention bienveillante concernant la vente du muguet à la sauvette sur la voie publique, à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> mai.

La vente du muguet est strictement interdite sur la voie publique les veilles et avant-veilles du 1<sup>er</sup> mai. Elle est tolérée uniquement ce jour-là et doit être encadrée par des arrêtés municipaux prévoyant notamment : « *pas d'installation fixe, exclusivement du muguet coupé sans adjonction d'autres fleurs, pas de muguet raciné avec des plantes, pas de muguet cultivé mais uniquement sauvage et sans emballage* ».

Ces ventes sauvages et illicites échappent complètement au contrôle de l'Etat et à l'assujettissement légitime des différentes taxes ou impôts en vigueur, engendrant une distorsion de concurrence manifeste vis-à-vis des Artisans Fleuristes qui respectent la législation et rémunèrent ce jour-là leurs collaborateurs avec une majoration de salaire.

Depuis trop longtemps inscrite dans une habitude s'avérant préjudiciable, ce phénomène tend à s'accroître et à se répandre davantage chaque année, parfois même sur le seuil de boutiques de fleuristes, mettant ainsi en péril leur activité d'artisan ce jour-là.

En conséquence de quoi, et compte tenu de la situation économique à laquelle le commerce de proximité est aujourd'hui confronté, nous vous demandons :

- De prendre les arrêtés nécessaires,
- De les faire appliquer et respecter par vos services,
- De sensibiliser les services de l'Etat : Préfecture, Commissariat, Gendarmerie, ...
- De communiquer l'information relative à réglementation par tous moyens utiles.

Les commerces et artisans qui animent et tissent un lien social évident dans votre commune toute l'année ne doivent pas disparaître. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'agir avec détermination et conviction pour préserver ces entreprises de proximité, déjà fragilisées par la crise économique.

En vous remerciant pour votre engagement pour protéger les Artisans Fleuristes, je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos respectueuses salutations.



Farell LEGENDRE, *Président*